



La Baguenaude



Dimanche 15 Avril

2018

BALADE MOTO TOUT TERRAIN - MARCIAC

Organisée par l'association CLAP 19 Place de l'Hôtel de Ville 32230 Marciac tél 05 62 09 30 18
mail clap32@wanadoo.fr - site : www.clap32.fr

PROGRAMME : - 7h30 : Accueil des pilotes place de l'Hôtel de Ville à Marciac (café, barres céréales)
Puis départ échelonné pour la boucle du matin
- A partir de 11h30 jusqu'à 14h30 : Repas Salle des Fêtes de Troncens
départ pour la boucle de l'après-midi (pas de ravitaillement)

2 boucles/repas à mi-parcours

TARIFS : balade + café/encas + repas + tee-shirt : 50 € - Repas accompagnant : 18€ enfant-12 ans:8€

HEBERGEMENT (très limité Réservez très vite) :

- Camping du Lac à Marciac -Tél. 05.62.08.21.19

Location Mobil Home 2/4/6 pers, emplacements tentes et caravanes, petit-déjeuner.

- Hôtel « les Comtes de Pardiac » à Marciac tél :05.62.08.20.00

- Chambres d'Hôtes contact : Office de Tourisme de Marciac Tél. : 05.62.08.26.60

Ferme de Laoueillou 35 rue Morlas 32230 Marciac tel 05 62 08 24 42 mail : marciacjv@free.fr

La Baguenaude n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Circuit fléché d'environ 170 Km. A chaque difficulté possibilité de prendre « Facile ».

Vous n'êtes pas les seuls à emprunter les chemins, à tout moment vous pouvez rencontrer des randonneurs, VTT, QUAD... PRUDENCE !

RAVITAILLEMENT : à midi à la Salle des Fêtes de Troncens (parking motos à proximité de la salle des Fêtes). Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours de l'après-midi. Sur les bidons (uniquement bidons métalliques), acheminés par l'organisation, devra figurer le nom du pilote ou le n° qui lui a été attribué. (L'association n'est pas responsable des bidons)

FORMALITES : Les photocopies de la carte grise, de l'assurance et du permis de conduire devront être impérativement jointes à la demande d'engagement. Aucun engagement ne sera pris en compte sans la réception de la totalité de ces documents conformes.

Pour les pilotes mineurs de 16 ans au moins, une autorisation parentale écrite est exigée.

Tout véhicule doit être homologué pour la route- les règles élémentaires de circulation doivent être respectées- cette balade se fera sous la propre responsabilité du participant lequel maîtrise la pratique du tout-terrain.

Aucune inscription ne sera faite le matin de la balade. LES IMMATRICULATIONS EN WW NE SONT PAS ACCEPTÉES. SEULES SONT AUTORISÉES LES MOTOS IMMATRICULÉES EN FRANCE.

ATTENTION !

Le nombre d'engagements étant limité, le remboursement total ne sera effectué que sur certificat médical reçu avant le 29 mars. Passée cette date, le remboursement (sur certificat médical) sera amputé de la somme de 20 € (repas et frais de dossier)

Ce remboursement ne sera fait qu'après le 15 avril. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment.

Pour toutes questions administratives Appelez au 05 62 09 30 18 - clap32@wanadoo.fr

Pour toutes questions techniques : Contactez Jean-Luc LENFANT au 06 83 23 90 11

Balade Moto Tout Terrain – Marciac

Dimanche 15 Avril 2018

BULLETIN D'ENGAGEMENT

À retourner avec le règlement **AVANT LE 29 mars 2018** à :
C.L.A.P. 19 Place de l'hôtel de Ville 32230 MARCIAC

PILOTE (Remplir en capitale d'imprimerie)	PERMIS
Nom	Catégorie N°
Prénom	Délivré le par
Adresse	MOTO
.....	Marque Cylindrée.....
Code postal Ville.....	N° immatriculation.....2/4 temps... ..
Tél.	ASSURANCE
Mail	Compagnie
(écrivez lisiblement, merci)	N° de police
	Valable du au

Intitulés	Tarifs	Nombre de personnes	TOTAL
Engagement (pause-café+repas de midi+tee-shirt)	50 € €
Repas accompagnant midi (-12ans = 8€)	18 €/ 8€ €
TOTAL À PAYER (Chèque libellé à l'ordre de C.L.A.P.)		€

Je soussigné(e) déclare :

Avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter dans tous ses détails, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.

Savoir que le droit de passage accordé par les maires, les propriétaires n'est valable que pour la journée du 15 avril 2018 et qu'emprunter le parcours de la randonnée à un autre moment, m'expose à des poursuites.

Renoncer à tout recours ou poursuite à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées et propriétaires de terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de la balade du 15 Avril 2018.

JE JOINS OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN D'ENGAGEMENT :

Un chèque du montant total indiqué sur le tableau ci-dessus

Les documents demandés (carte grise, assurance, permis de conduire, autorisation parentale)

Une enveloppe affranchie à mon nom et adresse

OU

Mon adresse mail... **Pour recevoir le numéro d'engagement**

(Le dossard et les différents documents seront remis le 15 Avril 2018)

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »
(Signature des parents pour les mineurs)